

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Heures d'ouverture du secrétariat

Le secrétariat de l'école est ouvert de 8h à 11h45 et de 13h à 15h45. Cependant, un répondeur est toujours en fonction pour enregistrer vos messages au numéro (450) 645-2347. **Après 15h45, les élèves n'ont plus accès à leurs locaux de classe.**

2. Horaire des classes

Maternelle : 8h15 : accueil
 8h20 : début des cours
 11h20 : dîner
 13h05: accueil
 13h10 : reprise des cours
 14h52 : fin des cours

Primaire : 8h15 : accueil
 8h20 : début des cours
 11h40 : dîner
 13h05 : accueil
 13h10 : reprise des cours
 15h30 : fin des cours

3. Heure d'arrivée – surveillance sur la cour

Le matin, la surveillance est assurée entre 8h05 et 8h15. **Le midi**, la surveillance est assurée entre 12h55 et 13h05 pour tous les élèves.

Avant ces heures, la cour est réservée aux élèves fréquentant le service de garde. Pour la sécurité de vos enfants, il est donc important de ne les envoyer à l'école qu'au moment où il y a de la surveillance par le personnel enseignant.

Après les heures de classe, les enfants ont accès au parc Yves-St-Arneault attenant à la cour de l'école. Les enfants doivent en tout temps respecter les interventions des éducatrices du service de garde de l'école en fonction. À défaut, ils seront appelés à quitter les lieux.

L'utilisation du parc-école La-Rose-des-Vents (donnant sur la cour Marie-Curie) sera autorisée seulement à compter de 18h et lors des fins de semaine.

4. Retards

Avant de rejoindre son groupe, l'élève retardataire doit passer par le secrétariat pour justifier son retard. Les parents seront avisés ou rencontrés par la direction si les retards sont trop fréquents.

5. Absences

Les parents sont priés de communiquer le plus rapidement possible toute absence au secrétariat **et** au service de garde en précisant le nom complet de l'élève, son groupe ainsi que le motif de l'absence.

Une absence prévue doit être signalée à l'avance au titulaire. Puisque la fréquentation scolaire est obligatoire (art 18, LIP), lors d'une absence pour un voyage, un tournoi sportif ou autre, l'école ne se porte pas responsable du retard accumulé par l'élève qui doit alors assumer seul le rattrapage. L'enseignant n'est pas tenu de fournir la planification et le travail à faire durant l'absence prévue. Toutefois, les documents remis en classe seront donnés à l'élève à son retour. Il est de la responsabilité de l'élève et du parent de compléter et corriger les travaux au retour de l'absence.

6. Permission de quitter au cours de la journée

Aucun enfant ne peut quitter l'école durant la journée **sans la permission écrite de ses parents**. En cas d'urgence, le personnel du secrétariat ou du service de garde entrera en communication avec les parents.

7. Service de garde

Pour toute information, vous adresser à la technicienne au 450-645-2347, poste 6. Un répondeur est aussi disponible à ce numéro.

8. Changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'état de santé

Les parents doivent prévenir le secrétariat et le service de garde le plus rapidement possible de tout changement de numéro de téléphone et/ou d'adresse afin que nous soyons en mesure de vous rejoindre en tout temps. De plus, veuillez nous signifier tout changement de l'état de santé de votre enfant afin que la fiche « Urgence santé » soit à jour.

9. Appels téléphoniques des élèves

À moins d'une urgence, les élèves ne sont pas autorisés à faire ou à recevoir des appels téléphoniques personnels à l'école. Vous devez avertir soit le titulaire de votre enfant par écrit pour rendez-vous médicaux ou autres. Il est possible de laisser des messages dans la boîte vocale au secrétariat ou au service de garde.

10. Prêt de livres et de matériel

En début d'année, l'école fournit à chaque enfant des livres qui lui seront prêtés pour la durée de l'année scolaire; l'élève a la responsabilité de les garder en bon état. Si par mégarde ou négligence, votre enfant brisait ou perdait un livre, nous nous verrions dans l'obligation de vous réclamer le coût de la réparation ou du remplacement de ce livre.

Cette même règle s'applique pour le matériel didactique prêté occasionnellement au cours de l'année et pour les livres empruntés à la bibliothèque.

11. Vêtements – éducation physique

Le jour où votre enfant a de l'éducation physique à son horaire, il doit arriver déjà vêtu. Le port d'un vêtement en éducation physique vise particulièrement le confort, la liberté de mouvement et la sécurité de votre enfant. Ainsi, votre enfant devra porter **un chandail à manches courtes, un short ou un pantalon souple, des bas** et enfin **des souliers de course (espadrilles) confortables**. Les bijoux tels bracelets, chaînes ou boucles d'oreilles sont interdits au gymnase. Dès la quatrième année, un chandail de rechange sera exigé par mesure d'hygiène.

De plus, prenez note qu'aucun élève ne sera exempté de son cours d'éducation physique sans certificat médical dûment signé.

12. Tenue vestimentaire appropriée des élèves

Les vêtements doivent être appropriés pour l'école primaire, sans trous qui laisse voir la peau et sans message violent. Le dos et le ventre doivent être couverts et le short et la jupe se portent à la mi-cuisse. Seules les camisoles à bretelles « lasagne » sont acceptées. L'hiver, votre enfant doit porter des bottes à l'extérieur et des souliers dans l'école.

Nous comptons sur votre collaboration pour vous assurer que vos enfants sont vêtus selon les conditions climatiques de la journée.

13. Médicaments à l'école

Veuillez **ne pas remettre de médicaments à votre enfant** pour consommation à l'école. Votre enfant pourrait perdre ses médicaments et un autre, les consommer. L'école peut administrer un **médicament prescrit** seulement si vous signez une autorisation fournie par l'école. Tout autre médicament ne peut être administré à l'école. Tout médicament non prescrit ne peut être administré à l'école (gouttes pour les yeux, sirop pour la toux, aspirine, acétaminophène, ibuprofène, pastilles, etc.)

Le médicament prescrit doit donc :

- ❖ Être dans son contenant d'origine ou un pilulier préparé à la pharmacie.
- ❖ Porter l'étiquette originale de la pharmacie (ordonnance complète et nom du médicament)

14. Départ hâtif

Lorsque les autorités du Centre de service scolaire des Patriotes ferment les écoles pour tempête, tous les postes de radio vous avisent à partir de 6h30 le matin. L'information est également disponible sur le site du CSSP au <https://cssp.gouv.qc.ca/>. Lorsque l'école ferme le matin, le service de garde est également fermé. S'il y a fermeture de l'école durant la journée, vous serez contacté afin de venir chercher votre enfant.

Si vous travaillez à l'extérieur ou si vous vous absentez de la maison occasionnellement, il est essentiel de trouver un endroit d'hébergement pour votre enfant en cas de fermeture d'urgence de l'école (bris de chauffage, panne d'électricité, tempête, etc.).

Parlez-en avec lui afin qu'il puisse se fier à une personne responsable connue de lui : gardienne, voisin, parenté. Inscrivez le nom et coordonnées de cette personne dans la page d'identification de l'agenda.

15. Hygiène des élèves

Pour éviter la propagation des poux, il est important que les élèves qui ont les cheveux longs les attachent. Il serait bon de vérifier régulièrement la tête de vos enfants. Nous comptons sur votre collaboration pour vous assurer de l'hygiène personnelle de vos enfants.

16. Circulation à l'intérieur de l'école

C'est avec plaisir que nous recevons les parents à l'école. Pour la sécurité de vos enfants et pour une bonne entente entre toutes les personnes qui travaillent à l'école ou qui viennent nous appuyer par leur bénévolat, nous demandons à tous les parents de s'identifier au secrétariat avant de se diriger ailleurs dans l'école.

Il est interdit de circuler à l'intérieur de l'école sans l'autorisation d'un membre du personnel et sans passer au secrétariat.

Il est obligatoire de prendre rendez-vous pour toute rencontre avec le personnel de l'école.

Il est également interdit d'intervenir auprès des enfants sur la cour de récréation ou dans l'école par mesure de sécurité. Seul le personnel de l'école a autorité sur les élèves.

Il n'est pas permis aux élèves d'utiliser l'entrée principale aux heures habituelles d'entrée ou de sortie, sauf en cas de retard, de retour à la suite d'un rendez-vous ou d'entente avec l'équipe-école.

17. Identification des effets des élèves

Nous vous demandons d'identifier tous les effets appartenant à vos enfants : les effets scolaires, le sac d'école, les vêtements, les espadrilles, les bottes...

Nous comptons sur votre collaboration pour assurer que votre enfant revienne avec ses effets personnels quotidiennement et à inciter votre enfant à se préoccuper de ses effets perdus en venant vérifier s'ils ne sont pas parmi ceux recueillis régulièrement et placés aux objets perdus.

À chaque fin d'étape, les objets non réclamés seront envoyés à la Maison de l'Entraide.

18. Courrier

Il est important de vérifier le contenu du sac d'école de votre enfant **quotidiennement** pour vérifier son agenda, ses devoirs, ses leçons et des communications possibles de la classe ou de l'école. Notez que la plupart des communications émanant de l'école vous seront acheminées par courriel.

19. Collations

À l'école Aux-Quatre-Vents, nous privilégions les collations légères et nutritives en évitant les bonbons, chocolats, croustilles et autres aliments ne contenant que des calories vides. En raison de nombreux élèves ayant des allergies, nous vous recommandons d'éviter les aliments contenant des arachides ou des noix.

Collations privilégiées

Fruits	❖ Tous les fruits frais ❖ Salades de fruits et compotes (de préférence non sucrées)
Légumes	❖ Tous les légumes frais ❖ Trempettes
Produits laitiers	❖ Yogourts ❖ Tous les fromages (de préférence fermes)
Craquelins	❖ Tous les craquelins (de préférence à grains entiers)

Nous vous demandons de déposer les collations de votre enfant dans son sac d'école.

20. Ventes et échanges à l'école

Qu'il s'agisse d'objets de peu ou de grande valeur, les ventes et les échanges entre les élèves ne sont pas autorisés à l'école. Les enfants n'ont donc pas l'autorisation d'avoir de l'argent de poche sur eux. Chaque fois que votre contribution est sollicitée, vous recevrez une communication officielle et bien identifiée au nom de l'école Aux-Quatre-Vents.

21. Stationnement et circulation

Le stationnement est dédié exclusivement au personnel et aux parents bénévoles qui viennent travailler à l'école. Pour les parents qui viennent reconduire leurs enfants, il est permis de l'utiliser **avant 7h**. Après, vous êtes tenus en tout temps durant la journée, de déposer vos enfants aux endroits sécurisés sur les rues Marie-Curie ou Borduas. À la fin de la journée, il est permis d'utiliser le stationnement seulement à **partir de 16h en respectant le sens unique**.

Par mesure de sécurité, tous les déplacements doivent se faire par la piste cyclable ou le trottoir. Les enfants peuvent circuler dans le stationnement s'ils sont accompagnés d'un adulte.

La sécurité de vos enfants nous tient à cœur.

22. Site Internet de l'école

L'école possède son propre site Internet accessible à l'adresse : <http://auxquatrevents.csp.qc.ca/>. Veuillez le consulter régulièrement pour y lire les informations relatives à notre école et les nouvelles de dernière minute.

23. Code d'éthique quant à l'utilisation du matériel informatique

- Je prends soins du matériel informatique qui m'est prêté.
- Je ne détruis pas ou ne modifie pas des données qui ne m'appartiennent pas.
- Je n'utilise pas le code d'accès ni le mot de passe d'une autre personne.
- Je ne donne pas de renseignements personnels sans autorisation. Je ne donne jamais de renseignements sur une autre personne. (Nom, adresse, numéro de téléphone...)
- Je suis toujours respectueux dans mes communications : je n'utilise aucun juron et mon langage est approprié.

Tout manquement à cette politique sera sanctionné.

24. Les maladies infectieuses en milieu scolaire

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre.

AVISEZ L'ÉCOLE !

- Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école (voir la liste des maladies à signaler à la page suivante). L'infirmière du CISSS en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions.
- L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.
- Si votre enfant présente une condition médicale particulière comme par exemple l'immunosuppression, une maladie pulmonaire ou cardiaque demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et avisez la direction de l'école. L'infirmière du CISSS en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

La vaccination est la meilleure façon de prévenir certaines maladies. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant.

- Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'*Haemophilus influenzae* de type B, le méningocoque de sérogroupe C et la varicelle (s'il n'a pas déjà fait la maladie après l'âge d'un an).
- Le programme québécois de vaccination prévoit également que les enfants de la 4^e année du primaire reçoivent, en cours d'année les vaccins suivants :
 - le vaccin contre l'hépatite B. Le vaccin utilisé inclut également une protection contre l'hépatite A.
 - le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH). Ce vaccin, qui était auparavant offert gratuitement aux filles, sera aussi proposé aux garçons. Aucun rattrapage n'est prévu pour ceux plus âgés.

- Pour certaines maladies, d'autres vaccins peuvent être indiqués. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CISSS ou votre clinique pour compléter la vaccination de votre enfant.
- Les mesures d'hygiène sont également nécessaires pour prévenir la transmission des maladies contagieuses. Se laver les mains, utiliser un mouchoir de papier lors de toux ou d'éternuements (ou tousser ou éternuer dans le pli de du coude ou dans le haut du bras), éviter de partager des objets personnels, couvrir les plaies d'un pansement, prendre les mesures pour éviter le contact avec le sang d'une autre personne. Ce sont des actions simples et efficaces pour tous.

LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

- Conjonctivite
- Coqueluche
- Érythème infectieux (5e maladie)
- Gale
- Gastro-entérite
- Hépatite A
- Impétigo
- Oreillons
- Pédiculose (poux)
- Rougeole
- Rubéole
- Scarlatine ou pharyngite à streptocoque du groupe A
- Teigne de la tête ou du corps.
- Varicelle (picote)

Source : Guide d'intervention sur les maladies infectieuses en milieu scolaire, Direction de santé publique de la Montérégie, Octobre 2014.

Modalités de fonctionnement : L'élève, à l'aide de son enseignant et de ses parents, doit prendre connaissance des présentes règles. L'élève et ses parents signent le document « Contrat d'utilisation de réseau Internet de la C.S. des Patriotes ». Le cas échéant, les parents doivent signer le document « Autorisation parentale pour l'attribution d'une adresse de courrier électronique à l'élève ».

RÈGLES GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE

I. PONCTUALITÉ ET CIVISME

- 1.1 J'arrive à l'école à l'heure. Si j'arrive en retard, je justifie mon retard à mon titulaire. Tout retard apparaîtra sur Mozaik.
- 1.2 J'enlève ma casquette ou mon chapeau à mon casier.
- 1.3 Je porte mon capuchon seulement à l'extérieur.
- 1.4 Je n'interromps pas la conversation entre deux personnes.
- 1.5 Je respecte l'horaire des aires de jeux.
- 1.6 J'utilise la porte qui m'est assignée à chaque entrée.

2. SANTÉ ET SÉCURITÉ

- 2.1 Je circule sur le terrain de l'école sans traverser les zones dangereuses, tel le stationnement qui est réservé aux autobus et aux automobiles du personnel ou des parents bénévoles de l'école.
- 2.2 Je m'éloigne des supports à bicyclettes.
- 2.3 Je dois obtenir une permission écrite pour sortir de l'école durant les heures de cours et pendant la période du dîner.

3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT MATÉRIEL

- 3.1 J'ai le souci de mon environnement et je contribue à garder l'école et sa cour propres.
 - 3.2 Je prends soin du matériel scolaire mis à ma disposition, sinon mes parents devront le rembourser.
 - 3.3 Je range mes effets personnels (manteau, bottes, chaussures, sac, ...).
 - 3.4 Je prends soin de mon matériel et de celui des autres.
 - 3.5 Je recycle ; je mets les papiers dans le bac à recyclage.
 - 3.6 Je prends soin de la nature qui m'entoure.
- Il est permis d'apporter à l'école des livres personnels et des pelles en plastique l'hiver.
 - Il est permis de venir à vélo ou en trottinette, mais ils doivent rester à l'extérieur de l'école.
 - Les planches à roulettes sont permises au 3^e cycle seulement et il est possible de les ranger dans les casiers d'élèves.

SONT INTERDITS À L'ÉCOLE ET SERONT CONFISQUÉS

- Tous les appareils électroniques pouvant enregistrer, prendre des photos ou filmer (ex. cellulaire et montre intelligente...).

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours, sauf dans les cas suivants : • lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou • si l'état de santé d'un élève le requiert*; ou • si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*. * Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

- Tous les jeux dangereux ou à caractère violent.
- Tous les objets permettant un échange (cartes, billes, figurines, ...).

Absence d'un élève pour rendez-vous, tournois sportifs ou vacances familiales

Chers parents,

Nous constatons depuis quelques années une recrudescence des absences des élèves, pour des raisons diverses bien autres que la santé. Ce constat, vous devez le comprendre, nous préoccupe au plus haut point. Pour nous, l'équipe-école, il ne fait aucun doute que des absences répétées nuisent considérablement à la réussite de nos élèves en plus de livrer un message contradictoire aux valeurs éducatives que nous prônons. De plus, vous devez savoir que les absences des élèves ont une incidence sur l'ensemble de la classe, la planification des cours et l'organisation du travail en général. À titre d'exemple, un enseignant peut être obligé d'annuler l'enseignement d'une nouvelle notion importante planifiée s'il manque un certain nombre d'élèves dans le groupe.

C'est pourquoi nous vous invitons, autant que possible, à prendre les rendez-vous (dentistes, orthodontistes, médecins, etc.) en dehors des heures de classe. Le message que l'on donne alors aux enfants est : **« L'école, c'est important »**. De même, lorsqu'un parent justifie l'absence de son enfant pour un voyage d'agrément, une compétition sportive ou autre, l'école n'est pas responsable des apprentissages vus en classe et non-acquis par l'élève. De telles absences sont non motivées telles que définies au sens de la Loi sur l'instruction publique à l'article 17 : *Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.*

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.
Les membres de l'équipe-école

Rôle prépondérant des parents, nos partenaires et collaborateurs pour contrer l'intimidation et la violence.

Au cours de l'année, votre enfant vivra des activités de prévention pour le sensibiliser au phénomène de violence et d'intimidation. Toutefois, nous reconnaissons que vous êtes un partenaire de premier plan comme agent de prévention et vous êtes invités à vous impliquer dans la démarche que notre établissement met de l'avant.

Trois manières de vous impliquer et de supporter nos interventions :

- 1- **Si votre enfant subit des gestes d'intimidation**, il aura besoin de votre support afin de dénoncer et de gérer au quotidien la situation dont il est la cible.
- 2- En revanche, **si vous soupçonnez que votre enfant pose des gestes d'intimidation** envers d'autres élèves, vous devez nous en prévenir afin que nous entreprenions avec lui une démarche d'aide. Notre but est d'éduquer et de soutenir tous les élèves.
- 3- Enfin, **si un intervenant de l'école vous avise que votre enfant a commis un geste d'intimidation**, nous comptons sur votre entière collaboration.

Dans les trois cas, votre implication est essentielle au bon fonctionnement de ce protocole et c'est pour cette raison que nous vous demandons de signer cet engagement. Ensemble, nous pouvons faire la différence pour assurer un milieu de vie agréable et sécuritaire pour tous nos élèves.

Tout signalement ou toute plainte seront traités dans le respect de la confidentialité.

Le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence est disponible sur le site web de l'école
auxquatrevents.csp.qc.ca

Tout élève peut dénoncer auprès d'un adulte de confiance ou en écrivant à :
Quatre-vents@cssp.gouv.qc.ca

Protecteur de l'élève du CSSP : protecteur.eleve@cssp.gouv.qc.ca

Quelques définitions ...

Le conflit, c'est : Toute opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence et peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

La violence, c'est : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de le léser, de le blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

L'intimidation, c'est : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Une démarche d'aide pour tous : auteur, cible et témoin

Si je reconnais un geste d'intimidation (témoin), même si je ne suis pas certain, je vais tout de suite voir un adulte en qui j'ai confiance afin d'expliquer la situation (que ça me soit arrivé ou que je sois témoin).

Si on croit que je suis une cible (victime), un intervenant m'accompagnera.

Si on soupçonne que je fais un geste d'intimidation (auteur), un intervenant me rencontrera.

C'est à ce moment qu'un intervenant prendra la version des faits de chacun, et ce, l'un après l'autre.

Si je suis une cible, la direction avisera mes parents afin qu'ils puissent également m'accompagner.

Si j'ai fait un geste d'intimidation (auteur), la direction avisera aussi mes parents et j'aurai un geste de réparation à effectuer en lien avec mon geste. Dans le cas de violence grave ou récidive, les mesures disciplinaires seront sévères et la direction pourrait soumettre la situation aux autorités policières et au Centre de Services Scolaire des Patriotes.

ORIENTATIONS

Parce que nous voulons que tu t'amuses en toute sécurité!
Parce que nous voulons une école propre!
Parce que nous voulons que tu restes en santé!

RÈGLES DE VIE

POUR FAIRE LES BONS CHOIX À L'ÉCOLE, ...

A. JE RESPECTE LES AUTRES.

1. Je suis respectueux dans mon langage verbal, non verbal et écrit.
2. J'adopte un comportement sécuritaire et non violent.

B. JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT.

3. J'ai le devoir de respecter le matériel et l'environnement.

C. JE RESPECTE LES CONSIGNES.

4. J'ai le devoir de respecter les consignes données à l'oral ou à l'écrit par tous les adultes, et ce, sans rouspéter.
5. J'entre et je circule dans l'école calmement et en chuchotant. J'en sors à voix basse sans flâner.
6. Je circule silencieusement et calmement dans l'école lors des déplacements (toilettes, transitions, responsabilités, etc.).

L'équipe école se réserve le droit d'intervenir à propos de tout comportement jugé inadéquat d'une façon.

Les intervenants, de concert avec la direction de l'école, interviennent selon la gravité, la fréquence et/ou l'intensité de l'acte posé.

Exemples d'interventions possibles :

- **pratique du comportement attendu;**
- **geste de réparation;**
- **retrait d'activité;**
- **garde-à-vue;**
- **suspension interne;**
- **suspension externe;**
- **etc.**

En cas de violence physique ou verbale jugée sévère, l'élève est retiré et encadré par les intervenants de l'école. Les parents sont avisés.

Tout acte de violence ou d'intimidation sera traité dans le respect du protocole pour contrer la violence et l'intimidation de notre établissement.

- ❖ ***Le PI (plan d'intervention) vient à la rescousse d'un élève qui, malgré les interventions graduées de notre démarche, continue de présenter des difficultés de comportement.***

Bonjour à toi,

Tu sais sans doute que pour vivre ensemble dans une école et pouvoir y apprendre, tu dois faire les bons choix. Nous les avons rassemblés ici, dans ce que l'on appelle le code de vie de l'école.

Il est normal de faire fausse route à l'occasion : tu es là pour apprendre à faire les bons choix pour ton bien-être et celui des autres. Ces apprentissages sont aussi importants que ceux que tu réaliseras en lecture, en écriture, en mathématiques, etc.

En t'engageant à faire les bons choix dans ton comportement au quotidien, tu contribues à faire de ton école un milieu où tous les élèves peuvent s'épanouir en toute sécurité.

Toutefois, s'il t'arrive de faire fausse route, l'équipe-école interviendra en lien avec le geste que tu as posé pour t'aider à faire de meilleurs choix. Rappelle-toi que tu pourras toujours te reprendre.

Nous te faisons confiance.

CONTRAT

Moi, _____, élève de _____ année à l'école Aux-Quatre-Vents, je m'engage à faire de mon mieux pour bien réussir mon année scolaire, pour respecter les règles de vie et de civisme de l'école et pour faire les bons choix. De plus, je m'engage à ne pas utiliser la violence ni intimider aucune personne.

Ces règles doivent être respectées en tout temps, que je sois avec le titulaire de ma classe, avec un spécialiste, un suppléant, une éducatrice ou tout autre adulte de l'école. Elles font de notre école un endroit où il fait bon vivre, où on se sent bien et en sécurité.

J'ai droit au respect et j'ai le devoir de respecter les personnes et les choses qui m'entourent.

Pour démontrer le sérieux de mon engagement, je signe ce contrat.

En foi de quoi, les parties ont signé ce _____^e jour de septembre 2024

Signature de l'élève : _____

RÉPONDANTS DE L'ÉLÈVE

Il est à noter qu'une gestion différenciée du code de vie, c'est-à-dire adaptée aux besoins des élèves, est mise de l'avant.

Nous appuyons l'équipe-école dans l'application des règles de vie et nous nous engageons à inciter notre enfant à les respecter et à faire les bons choix.

Signatures de l'autorité parentale: _____

Valeurs Moments	Déplacements	Entrées / Sorties	Toilettes
Respect	- Je garde un espace suffisant entre moi et l'autre. - Je suis en contrôle de mes gestes. - Je suis en silence.	- Je garde un espace suffisant entre moi et l'autre. - Je suis en contrôle de mes gestes. - J'utilise un langage et une attitude convenables.	- J'attends mon tour. - Je respecte mon intimité et celle des autres. - Je tire la chasse d'eau. - J'utilise une petite quantité de savon et de papier. - J'évite les éclaboussures. - Je respecte la propreté des lieux.
Sécurité	- Je marche. - Je circule à droite. - Je suis calme. - Je suis en contrôle de mes gestes.	- Je marche. - J'entre un par un. - Je suis calme. - Je suis en contrôle de mes gestes. - J'utilise un langage et une attitude convenables.	- Je laisse la lumière allumée. - Je suis calme. - Je suis en contrôle de mes gestes. - J'évite les éclaboussures. - J'utilise un langage et une attitude convenable.
Responsabilité	- Je suis en silence. - Je suis en contrôle de mes gestes.	- Mon jeu se termine au son de la cloche. - Je prends mon rang rapidement. - Je me dirige efficacement où je suis attendu. - Je suis en contrôle de mes paroles et de mes gestes.	- J'ai la permission d'être à la toilette. - Je vais directement à la toilette. - En terminant, j'essuie le siège au besoin. - Je tire la chasse d'eau. - Je lave mes mains. - Je jette le papier dans la poubelle. - Je suis en contrôle de mes paroles et de mes gestes. - Par la suite, je me dirige efficacement où je suis attendu.

Tableau des comportements attendus

NÉTIQUETTE ou règles de savoir-vivre sur internet

J'arrive préparé à mon cours.

- Mes appareils sont chargés. 
- J'ai le matériel demandé. 
- J'utilise des écouteurs, si possible. 
- Je suis dans un endroit calme et approprié, à l'écart du bruit. 
- Je porte une tenue appropriée. 

Je suis ponctuel.

- Je me connecte seulement cinq minutes avant le début du cours. 
- Je respecte l'horaire prévu. 

Je respecte le droit de parole.

- Je ferme mon micro et je l'utilise seulement lorsque mon enseignant me le signale. 
- Je demande le droit de parole à l'aide de l'icône « lever la main ». 
- Je laisse ma caméra ouverte si l'enseignant le demande. 

Je participe activement au cours.

- Je reste concentré sur mon cours et j'évite les distractions. 
- J'utilise le clavardage à des fins pédagogiques, en lien avec le sujet abordé et selon les consignes de l'enseignant. 



Je respecte les autres en gestes, en paroles et dans mes écrits.

- Je suis poli, j'ai une attitude positive et j'utilise un langage adéquat (à l'oral ou à l'écrit). 
- Je respecte le droit à la vie privée et le droit d'auteur (je n'enregistre pas le cours, je ne prends pas de captures d'écran des autres, je ne partage pas les images ou les documents fournis sans autorisation). 

Signature de l'élève : _____ Signature du parent : _____